

M. Giulio ANDREOTTI (Président du Conseil des ministres, Italie) :  
Monsieur le Président, en ma qualité de président du Conseil européen, j'ai l'honneur de prendre la parole devant vous aussi bien au nom de la Communauté européenne que de l'Italie.

Cette rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe, du Canada et des Etats-Unis, quinze ans après la réunion qui a abouti à la signature de l'Acte final à Helsinki, marque le passage historique entre deux époques de l'histoire européenne : le triomphe dans tout le continent de la démocratie et de l'Etat de droit comme résultat de la ferme volonté des peuples de voir réaliser leur propre aspiration à une société libre et équitable; la fin de la guerre froide et des derniers héritages des partages de la seconde guerre mondiale; le début d'une époque que nous voulons de paix et d'amitié entre nos peuples.

L'Europe tout entière peut aujourd'hui se reconnaître dans les valeurs communes de l'Etat de droit et de la démocratie pluraliste, dans le respect commun des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Tel est le résultat d'un processus qui a duré des décennies, à l'aboutissement duquel le courage de tous ceux qui ont su garder vive la lumière de la raison a contribué de façon décisive, même lorsque cela semblait utopique face aux ténèbres de la répression.

Dans cette situation nouvelle, nous sommes certains que le respect et l'exacte considération de tous les Etats participants sont dirigés vers les efforts de ces peuples qui essaient de reconquérir, par des moyens pacifiques, la pleine expression de l'identité nationale dont ils ont bénéficié il n'y a pas si longtemps.

La contribution donnée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été aussi décisive. Les dix Principes d'Helsinki ont constitué en même temps le point de départ pour donner à l'Europe divisée une référence commune et le point d'arrivée pour son unité retrouvée.

Des années de négociations longues et patientes ont laissé ouvertes les voies de communication, même dans les moments où cela paraissait plus difficile. Ce lieu de rencontre que représente la CSCE a renforcé la conviction qu'il n'y a pas d'alternatives au dialogue pour résoudre les problèmes entre les Etats. Le succès que nous célébrons aujourd'hui est le meilleur espoir pour l'avenir. Notre rencontre de Paris veut non seulement être une célébration, mais aussi et surtout un engagement solennel de bâtir une communauté des nations où la paix et l'amitié puissent prévaloir.

Les erreurs du passé ne seront pas renouvelées, et la confiance dans cette affirmation ne vient pas seulement de la conviction de notre dessin, mais de la certitude qu'il est désormais profondément ancré dans la conscience de nos peuples. Le souhait de vivre en amitié et entre amis est désormais un sentiment commun.

Rien ne montre plus clairement ce nouveau climat en Europe que le fait que le peuple allemand se soit réuni en un seul Etat, conformément aux Principes de l'Acte final et en plein accord avec ses voisins.

Monsieur le Président, la CSCE a réuni les destinées des pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord, rendant ainsi irréversible leur engagement commun en matière de coopération et de sécurité.

Au sein de la CSCE, la Communauté européenne et ses Etats membres ont souligné dès le début leur conviction que la défense et la promotion des droits de l'homme est la responsabilité première des gouvernements. Nous avons toujours affirmé que leur application effective répond à l'intérêt légitime de la communauté internationale et qu'elle est inséparable de la poursuite de la paix et de la sécurité internationale. Je crois que cette conviction, que nous avons partagée avec beaucoup d'entre vous, a donné ses fruits au cours des événements qui se sont déroulés en Europe.

Le respect des droits de l'homme reste, et restera, la pierre angulaire du processus de la CSCE. Notre intérêt commun, réaffirmé aujourd'hui à Paris, est de promouvoir les valeurs politiques et les principes fondés sur la dignité de la personne humaine. Cet intérêt dressera une barrière naturelle

contre toute conception excessive du rôle de l'Etat, et contre les formes de pensée - jadis si prédominantes entre nous - selon lesquelles chaque Etat est comme un îlot visant à l'autosuffisance dans un milieu essentiellement hostile.

Le respect des droits de l'homme doit toutefois être complété par le rôle de l'individu dans le développement économique et social.

Nous partageons de plus en plus l'opinion selon laquelle l'activité responsable et créative des individus, exercée dans le respect de la dignité humaine et dans le contexte de la justice sociale, est à la base du bien-être de toutes nos nations. C'est cela aussi le message que nous adressons de Paris, avec l'assurance de notre disponibilité pour oeuvrer plus unis dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la coopération scientifique et la culture, et pour développer en qualité et en ampleur nos relations avec les pays de la Méditerranée.

Monsieur le Président, la Communauté européenne a participé dès le début au processus de la CSCE. Déjà en 1975, à l'occasion de la signature de l'Acte final, Monsieur Aldo Moro, alors président du Conseil italien et du Conseil européen, avait déclaré qu'il souscrivait à l'Acte final de la Conférence en cette double qualité. Depuis lors, l'intégration européenne a fait de grands pas en avant et cela s'est traduit dans la participation croissante de ses institutions au processus de la CSCE et à la construction de la nouvelle architecture de l'organisation politique en Europe. La Communauté et ses Etats membres soulignent l'importance qu'ils attachent, dans le cadre de la CSCE, au développement d'étroites relations intereuropéennes, en particulier avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Mon collègue Jacques Delors, président de la Commission, illustrera la contribution que la Commission, dans les domaines relevant de sa compétence, apporte, avec le Conseil, au processus de la CSCE. Je tiens à souligner que le Parlement européen est aujourd'hui présent, pour la première fois, à cette Conférence, représenté par son Vice-président, Monsieur Gheorghe Romeos.

La CSCE a donné une contribution significative à la consolidation de la sécurité en Europe, soit par la limitation des armements, comme en témoigne la signature ici à Paris de l'accord fondamental CFE, soit par le processus graduel de renforcement de la sécurité entamé avec l'Acte final et développé

ensuite à Stockholm et à Vienne. Des mesures concrètes et vérifiables de contrôle des armements et de renforcement de la sécurité contribuent à un climat global de confiance qui, à son tour, rend plus aisé l'accord sur des mesures ultérieures de sécurité.

Les négociations sur les armements conventionnels en Europe et sur les CSEM vont se poursuivre sur la base de leur mandat actuel, en vue de la Réunion sur les Suites d'Helsinki en 1992. Nous souhaitons une coopération plus structurée dans le domaine de la sécurité, à travers des discussions et des consultations parmi les Trente-quatre, pour donner lieu, après la Réunion d'Helsinki, à de nouvelles négociations sur le désarmement et sur les mesures de confiance et de sécurité ouvertes à tous les pays participant à la CSCE.

L'approfondissement de la compréhension et de la coopération entre nous a atteint un niveau où nous estimons qu'il est opportun de développer un nouveau contexte institutionnel dans lequel notre dialogue puisse se consolider davantage. Dans cet esprit, nous avons décidé de nous rencontrer plus fréquemment et constituer un Conseil des ministres des affaires étrangères, assisté par un Secrétariat, dans le but de créer le noyau politique de cette nouvelle phase de la CSCE. Celle-ci sera en outre marqué par la création de deux autres institutions, un Centre pour la prévention des conflits, dont les fonctions peuvent être développées ultérieurement, et un Bureau pour les élections libres. Enfin, nous tenons à mettre en évidence le rôle que la dimension parlementaire peut jouer de manière efficace dans le développement d'un cadre CSCE cohérent, harmonieux et complet.

En même temps, nous allons également concentrer notre attention sur les facteurs d'instabilité en Europe, dont les implications pour la sécurité sont réelles mais difficiles à affronter selon les conceptions traditionnelles de défense.

Nous accueillons avec faveur la perspective d'une première réunion de la CSCE consacrée aux problèmes des minorités nationales. Il reste encore la possibilité d'un développement ultérieur de mécanismes comportant l'intervention de tiers pour la solution pacifique des différends.

L'opportunité fournie par la réunion qui sera convoquée à La Valette au début de l'année prochaine sur ce thème devrait donc être exploitée à fond.

Monsieur le Président, l'Europe peut aujourd'hui regarder le futur avec enthousiasme. Cette Europe, qui est en train de se concrétiser même en des formes institutionnelles, représente l'accomplissement d'une vision idéale que déjà Victor Hugo, dans le lointain 1849, esquissait ainsi : "Un jour viendra - je cite - où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne... Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par dessus les mers."

Cet espoir, Monsieur le Président, est peut-être en train de se réaliser.

Merci.

